



MISSIONS DE COURTAGE EN FINANCEMENT***						
Recherche de financements bancaires	Prestations	Rémunération due par le client			Rémunération due par la banque	
		Evaluation	Base HT	Base TTC	Evaluation	Montant habituel
Prêts pour les particuliers	Forfait****		2 000,00 €	2 400,00 €	% du montant emprunté	Généralement 1% H.T.V.A., avec un plafonnement, ces deux éléments variant en fonction des organismes bancaires
Prêts pour les professionnels et les entreprises	Variable établie sur le montant à financer, soumis à un plancher		Plancher : 1 500,00 € Variable : 2,00 %	Plancher : 1 800,00 € Variable : 2,40 %	% du montant emprunté	Généralement 1% H.T.V.A., avec un plafonnement, ces deux éléments variant en fonction des organismes bancaires
Prêts dédiés aux SCPI	Forfait et variable établis sur le montant à financer		Forfait : 1 500,00 € Variable : 0,50%	Forfait : 1800,00 € Variable : 0,60 %	% du montant emprunté	Généralement 1% H.T.V.A., avec un plafonnement, ces deux éléments variant en fonction des organismes bancaires
Prêts dédiés aux projets patrimoniaux	Variable établie sur le montant à financer, soumis à un plancher ****		Plancher : 3 000,00 € Variable : 1,50 %	Plancher : 3 600,00 € Variable : 1,80 %	% du montant emprunté	Généralement 1% H.T.V.A., avec un plafonnement, ces deux éléments variant en fonction des organismes bancaires

***Conditions fixées au sein d'un mandat

****Une proposition sur mesure différente du forfait vous sera présentée par votre interlocuteur en cas d'absence de rémunération à verser par la banque

MISSIONS D'INTERMEDIATION IMMOBILIERE***			
Constitution et préparation du dossier bancaire	Evaluation	Base HT	Base TTC
Intermédiation immobilière vente			
Intermédiation immobilière recherche	Selon barèmes spécifiques en ANNEXE 5		
Gestion locative immobilière			

***Conditions fixées au sein d'un mandat

PRESTATIONS ANNEXES ET COMPLEMENTAIRES POUVANT ETRE INCLUSES A CERTAINES MISSIONS CI-DESSUS*			
Prestations	Evaluation	Base HT	Base TTC

Evaluation d'un actif immobilier et bien assimilé

Evaluation des parts sociales et des actions d'une société

Accompagnement commercial à la cession d'un actif immobilier

Selon barèmes spécifiques en ANNEXE 5

*Conditions fixées au sein d'une lettre de mission ou d'un contrat



ANNEXES 5 : TARIFS ET MONTANTS APPLICABLES AUX PRESTATIONS IMMOBILIERES

VALORISATION IMMOBILIERE		
Prestations	Base Hors Taxe	Base TTC
Avis de valeur (Uniquement pour biens à destination exclusive d'habitation)	La prestation vous est offerte	
Estimation d'un bien à destination d'habitation (unique)	360,00 €	432,00 €
Estimation d'un bien à destination commercial ou de bureau (unique)	1500,00 €	1800,00 €
Estimation Autres Biens (Terrains à bâtir, Autre destination, atypiques)	2700,00 €	3240,00 €
Estimation Ensemble Immobilier (immeuble entier, ...) - Sur devis	180,00 €/heure	216,00 €/heure

PRESTATIONS OPTIONNELLES (0)		
Prestations	Base Hors Taxe	Base TTC
Assistance à la commercialisation d'un bien	2000,00 €	2400,00 €
Etude sur opération immobilière	540,00 €	648,00 €

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE		
Prestations	Base Hors Taxe	Base TTC
Honoraires de Gestion courante	6,00 % (1)	7,20 % (1)
Réalisation d'un état des lieux	100,00 €/heure	120,00 €/heure
Réalisation d'un inventaire locatif	80,00 €/heure	96,00 €/heure
Constitution de dossiers contentieux	100,00 €	120,00 €
Constitution de dossiers sinistres	150,00 €	180,00 €
Assistance représentation livraison logement neuf	150,00 €/heure	180,00 €/heure
Représentation à toute expertise d'assurance	100,00 €/heure	120,00 €/heure
Assistance devant une instance judiciaire	300,00 €/heure	360,00 €/heure
Rédaction du formulaire d'aide à la déclaration des revenus fonciers	150,00 €/heure	180,00 €/heure
Suivi de travaux - (Le taux de rémunération s'applique sur le montant TTC des travaux)	3,00 %	3,60 %
Rédaction d'un bail d'habitation	300,00 €	360,00 €
Rédaction d'un avenant au bail d'habitation	150,00 €	180,00 €
Rédaction d'un bail commercial	1200,00 €	1440,00 €
Rédaction d'un bail (autres types de baux)	650,00 €	780,00 €
Renouvellement d'un bail	250,00 €	300,00 €
Constitution d'un dossier ANAH	800,00 €	960,00 €
Commande et gestion des diagnostics	100,00 €	120,00 €
Frais postaux	Frais réels sur justificatifs	
Représentation du Mandant en assemblée générale de copropriété	100,00 €/heure	120,00 €/heure
Gestion de versements d'acomptes	10,00 €	12,00 €

HONORAIRES D'INTERMEDIATION IMMOBILIERE - (LOCATION)		
Prestations	Base Hors Taxe	Base TTC
Honoraires de location à la charge du preneur (3) - Frais de dossiers - Bail soumis à loi du 6 juillet 1989	7,00 % (2)	8,40 % (2)
Honoraires de location à la charge du preneur (3) - Frais d'Etat des Lieux - Bail soumis à loi du 6 juillet 1989	1,33 % (2)	1,60 % (2)
Honoraires de location à la charge du bailleur (Bail soumis à loi du 6 juillet 1989) - Frais de dossiers	7,00 % (2)	8,40 % (2)
Honoraires de location à la charge du bailleur (Bail soumis à loi du 6 juillet 1989) - Frais d'Etat des Lieux	1,33 % (2)	1,60 % (2)
Honoraires de location - Bail Commercial (4)	30,00 % (2)	36,00 % (2)
Honoraires de location - Autres Baux (4)	20,00 % (2)	24,00 % (2)



HONORAIRES D'INTERMEDIATION IMMOBILIERE - (VENTE ou RECHERCHE DE BIENS)

Honoraires d'Intermédiation Immobilière		Base forfaitaire (5)		+	Variable (6)	
Intermédiation Immobilière - Garages et stationnements	1500,00	€ TTC (5)			Sans Exclusivité	Avec Exclusivité
	1250,00	€ HT				
Intermédiation Immobilière - Habitation	4000,00	€ TTC (5)			4,00 %TTC (6) 3,33 %HT	3,00 %TTC (6) 2,50 %HT
	3333,33	€ HT				
Intermédiation Immobilière - Terrains	5000,00	€ TTC (5)				
	4166,67	€ HT				
Intermédiation Immobilière - Commerces, Bureaux	6000,00	€ TTC (5)				
	5000,00	€ HT				
Intermédiation Immobilière - Autres (Immeuble entier, propriété agricoles, ...)	8000,00	€ TTC (5)				
	6666,67	€ HT				

(0) Conditions fixées au sein d'un contrat ou d'une lettre de mission

(1) % de l'ensemble des encaissements

(2) % du loyer annuel charges comprises

(3) soumission au plafonnement des honoraires en vigueur – article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi ALUR du 24 mars 2014

(4) La répartition des honoraires entre bailleur et preneur se fait selon l'usage ou la convention établie entre les parties.

(5) Le montant des honoraires ne peut être inférieur à la valeur de la base forfaitaire

(6) La partie variable des honoraires se calcule à partir de la valeur des biens